

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er novembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° II-CF1611

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

à l'amendement n° CF|1556 de M. Mickaël Bouloux

APRÈS L'ARTICLE 40

À la première phrase, substituer aux mots :

« de la conditionnalisation des modalités du »,

les mots :

« d'orienter le » ;

ainsi qu'aux mots :

« à des critères visant à assurer » ;

les mots :

« grâce à des critères visant à inciter ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un rapport portant sur la notion de crédit d'impôt recherche (CIR) vert est de nature à éclairer utilement la représentation nationale. Pour autant, circonscrire un tel travail d'information à la la notion de conditionnalité apparaît être une limitation de son champ qui n'est ni bonne, ni nécessaire. La présente rédaction doit permettre d'étudier les modalités incitatives à même de permettre l'adaptation du crédit d'impôt aux besoins de la transition environnementale.